

**SEANCE DU
7 NOVEMBRE 2024**

**RAPPORT N° VI-3
24SGADB0085**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
17**

**Date de convocation :
31 octobre 2024**

**Date d'affichage :
8 novembre 2024**

OBJET:

Aménagement de zones de dons et de réemploi de 3 déchetteries - Lot 4 métallerie serrurerie - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 2400904PRP

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 7**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 07 novembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go (Salle d'exposition) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Roger BURTIN
M. CASSIER (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme FALLOURD (pouvoir à Mme COUILLEROT)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LACOUR)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. LUARD)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Georges LACOUR



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° du Code de la Commande Publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée.

Vu la décision n° 23SGADB0137 du bureau communautaire du 14 septembre 2023 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement de zones de dons et de réemploi de trois déchetteries (Montceau-les-Mines, Le Creusot et Torcy) dans le cadre du projet recyclerie,

Vu le marché n°2400904PRP passé avec l'entreprise SARL ART SMA, pour un montant de 61 775,31 € H.T, notifié le 15 juillet 2024 pour une durée d'exécution de 9 mois,

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marché public de faible montant,

Le rapporteur expose :

« L'opération recyclerie intègre l'aménagement de zones de don et de réemploi en déchetterie à Montceau-les-Mines (tranche ferme), Torcy (tranche optionnelle 1) et Ciry-le-Noble (tranche optionnelle 2). Les bâtiments sont identiques. La ventilation des bâtiments est naturelle ; elle est notamment assurée par des vantelles en partie haute sur une surface de 46,56 m²/bâtiments. Le marché proposait initialement la fourniture, par la maîtrise d'ouvrage, de bois issu du réemploi pour assurer la réalisation des vantelles. Cependant, l'approvisionnement d'une source de bois uniforme n'a pas pu être trouvée malgré les recherches. De plus, les bâtiments étant en site ICPE, les normes incendie orientaient sur la recherche de vantelles en matériaux incombustibles.

Le titulaire du lot 4 a proposé en substitution des lames de bois, la pose de lame de tôle d'aluminium pliées pour réaliser les vantelles sur le bâtiment des déchetteries de Montceau et Torcy. Le prix tient compte de la déduction du façonnage des éléments bois qui ne sera pas réalisé.

Cet aménagement, validé par le maître d'œuvre et le contrôleur technique, s'élève à 6 425,30 € HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 10,40 % du montant initial du marché hors révision, sur la base du projet annexé à la présente décision.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer l'avenant modificatif n°1 au marché 2400904PRP, sur la base du projet annexé impliquant une augmentation du marché de 6 425,30 € HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 10,40 % du montant initial élevé à 68 200,61 €HT ;
- d'imputer les dépenses sur les lignes du budget principale (TEGD04 RECYCLERIE)

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 8 novembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 8 novembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

